

ChasseSuisse/USP/SAB - Communiqué de presse du 13.01.2020

## La nouvelle loi sur la chasse est au service des animaux, de la nature et de l'homme

**La nouvelle loi sur la chasse instaure des règles claires pour la régulation d'espèces protégées et accroît ainsi la sécurité pour les animaux, la nature et les hommes. Elle encourage en outre la diversité des espèces, grâce au soutien que la Confédération accorde aux milieux naturels pour la protection des animaux sauvages. ChasseSuisse, l'Union suisse des paysans, le Groupement suisse pour les régions de montagne et de nombreuses autres organisations et institutions soutiennent les modifications apportées à la loi.**

« Nous estimons que la résistance contre la nouvelle loi sur la chasse est infondée. » C'est en ces termes clairs que s'est exprimé Anton Merkle, président de ChasseSuisse, à propos du référendum déposé aujourd'hui contre la révision partielle de la loi sur la chasse, adoptée au terme de débats nourris par le Parlement le 27 septembre 2019. Pour ChasseSuisse, l'Union suisse des paysans, le Groupement suisse pour les régions de montagne et de nombreuses autres organisations et institutions, la nouvelle loi se distingue par sa modernité, elle est tournée vers les défis du futur, et elle renforce la protection de la nature et des animaux.

La recherche au sang, menée selon les règles de l'art, devient une obligation. En définissant les corridors faunistiques suprarégionaux, la loi révisée rend plus sûrs les déplacements de la faune sauvage et réduit aussi les risques de dommages subis par les propriétaires fonciers et forestiers. Pour finir, la loi permet de soutenir financièrement la promotion des espèces et des milieux naturels, tant dans les sites de protection de la faune sauvage que dans les réserves de sauvagines et d'oiseaux migrateurs. En plus des 2,5 millions de francs octroyés aujourd'hui, la Confédération pourra allouer jusqu'à 2 millions de francs supplémentaires par an pour des mesures de protection et la surveillance des sites de protection.

La nouvelle loi sur la chasse accroît les compétences des cantons, elle apporte une plus grande marge de manœuvre pour l'exploitation cynégétique et elle instaure une meilleure réglementation sur la façon de traiter les espèces qui peuvent occasionner des conflits. Anton Merkle se veut confiant et réaliste : « Rien ne laisse supposer que les cantons s'écarteront de leur attitude protectrice à l'avenir et qu'ils cesseront d'interdire la chasse d'espèces chassables lorsque l'état des populations est trop réduite. La loi révisée impose quoiqu'il en soit de nombreuses limites, et la survie de toutes les espèces doit avant tout être garantie ». À ses yeux, la loi révisée sur la chasse forme une base moderne pour la gestion durable de notre faune sauvage.

La loi sur la chasse, vieille de 40 ans, avait besoin d'être remise au goût du jour. L'état de plusieurs populations d'espèces protégées alors (comme par exemple le loup, le castor ou le cygne tuberculé) a radicalement changé, et certaines se trouvent aujourd'hui en forte expansion et génèrent de plus en plus souvent des conflits avec des activités comme l'agriculture et la pêche. La nouvelle loi ne représente pas une menace pour les populations d'animaux sauvages, elle renforce au contraire la protection de la nature et des animaux.

**Pour de plus amples informations :**

- Anton Merkle, président de ChasseSuisse,  
tél. 079 634 52 62, [anton.merkle@hin.ch](mailto:anton.merkle@hin.ch)
- David Clavadetscher, directeur de ChasseSuisse,  
tél. 079 330 53 20, [david.clavadetscher@jagdschweiz.ch](mailto:david.clavadetscher@jagdschweiz.ch)
- Urs Schneider, directeur adj. de l'Union suisse des paysans,  
tél. 079 438 97 17, [urs.schneider@sbv-usp.ch](mailto:urs.schneider@sbv-usp.ch)
- Thomas Egger, directeur du Groupement suisse pour les régions de montagne,  
tél. 079 429 12 55, [thomas.egger@sab.ch](mailto:thomas.egger@sab.ch)